

DIPLÔME D'UNIVERSITÉ DROIT ET PRATIQUE DES CONTENTIEUX DU TRAVAIL

Responsable pédagogique : Lucas BENTO DE CARVALHO



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Avec plus de 100 000 actions formées devant les conseils de prud'hommes, 25 000 décisions rendues par les cours d'appel et 35% des pourvois en cassation, le contentieux du travail représente une part considérable des affaires jugées en 2021.
- Dans le même temps, ce contentieux affiche une grande complexité. D'une part, l'éclatement des compétences juridictionnelles – CPH, Tribunal judiciaire, Chambre de proximité, Pôle social, Tribunal administratif, Tribunal de commerce, Modes alternatifs de règlement des litiges – aboutit régulièrement à un enchevêtrement des procédures. D'autre part, la diversité des normes en vigueur, qu'il s'agisse du droit du travail – loi, règlements, normes supra-légales, contrat de travail, règlement intérieur, normes RSE, accords d'entreprise, d'établissement, de groupe, d'UES, de branche ou interprofessionnel – ou des autres branches du droit concernées – droit civil, droit processuel, droit constitutionnel, droit administratif, droit des sociétés, droit fiscal ou encore droit des entreprises en difficultés – rend délicate la maîtrise des différents cadres juridiques applicables.
- Associant universitaires, magistrats des ordres judiciaire et administratif, inspecteurs du travail, praticiens, juristes, médiateur et psychologue du travail, ce diplôme combine analyses théoriques et enseignements pratiques. Il permet d'acquérir un solide niveau de connaissances et de développer les compétences nécessaires pour appréhender les contentieux du travail et anticiper leurs évolutions.

COMPÉTENCES ACQUISES AU TERME DE LA FORMATION

- Acquisition d'une vision panoramique, transversale et prospective des différents contentieux du travail.
- Maîtrise des cadres juridiques pré-contentieux, contentieux et para-contentieux du travail.
- Optimisation des stratégies contentieuses, en demande ou en défense.
- Actualisation des règles légales et jurisprudentielles relativement au contentieux du travail.



INFORMATIONS ET CONTACTS

Site de la Faculté

<https://droit.edu.umontpellier.fr/>

Responsable pédagogique :

Monsieur Lucas BENTO DE CARVALHO
lucas.bento-de-carvalho@umontpellier.fr

DÉBOUCHÉS

Le DU s'adresse aux professionnels et praticiens du contentieux du travail : avocats, juges prud'hommes, défenseurs syndicaux, conseillers du salarié, RRH / DRH, juristes d'entreprise... Il s'adresse également aux étudiants ayant validé une licence en Droit et aux Élèves

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Être titulaire d'une licence en Droit (L3) ou diplôme équivalent.

DROITS D'INSCRIPTION

- Formation initiale : 360 €
- Formation continue : 3 000 €
- Boursiers : 50 €

Il existe des tarifs dérogatoires pour les demandeurs d'emploi et les professionnels sans financement. Le DU comprend huit blocs de compétences qui peuvent être suivis en totalité ou à la carte.

Renseignements auprès du Service de Formation Continue de l'Université.

DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

DROIT ET PRATIQUE DES

CONTENTIEUX DU TRAVAIL

Responsable pédagogique : Lucas BENTO DE CARVALHO



CALENDRIER

D'une durée de 177 heures, la formation se déroulera à distance, d'octobre à juin. Chacune des interventions sera enregistrée et accessible aux apprenants via la plateforme de diffusion de l'Université de Montpellier.

BLOCS DE COMPÉTENCES

Le DU comprend 8 blocs de compétences qui peuvent être suivis en totalité ou, pour les apprenants en formation continue, par blocs. Chaque bloc donnera lieu à l'intervention de plusieurs professionnels, praticiens et magistrats dont la pratique éclairera les thématiques abordées.

⊙ BLOC 1 : LE CADRE JURIDIQUE ET JURIDICTIONNEL DU CONTENTIEUX DU TRAVAIL (18h)

- › Normes du travail
- › Juridictions du travail
- › Délais de recours en droit du travail
- › Fiscalité des indemnités en droit du travail

⊙ BLOC 2 : LA PREUVE DANS LE CONTENTIEUX DU TRAVAIL (26h)

- › Partage de la charge de la preuve
- › Mesures d'instructions de la juridiction prud'homale
- › Preuve et protection des données personnelles
- › La loyauté de la preuve
- › Le droit à la preuve

⊙ BLOC 3 : PRÉVENTION ET RÉOLUTION DES DIFFÉRENDS, CONFLITS ET CONTENTIEUX (18h)

- › Médiation individuelle
- › Médiation collective
- › Transaction
- › Arbitrage
- › Pratique des outils juridiques de la négociation (transversale)

⊙ BLOC 4 : LE CONTENTIEUX PRUD'HOMAL (26h)

- › Le bureau de conciliation et d'orientation
- › Le bureau de jugement
- › Le référé prud'homal
- › La procédure d'appel

⊙ BLOC 5 : LE CONTENTIEUX ADMINISTRATIF DU TRAVAIL (30h)

- › Le contentieux des salariés protégés
- › Le contentieux des licenciements pour motif économique
- › Le contentieux des amendes administratives

⊙ BLOC 6 : LE CONTENTIEUX DE L'ACCORD COLLECTIF DE TRAVAIL (13 h)

- › Le contentieux par voie d'action
- › Le contentieux par voie d'exception

⊙ BLOC 7 : LE CONTENTIEUX DE LA REPRÉSENTATION COLLECTIVE (23 h)

- › Le contentieux électoral
- › Le contentieux syndical
- › Le contentieux de l'expertise auprès du CSE
- › Le contentieux environnemental dans l'information / consultation du CSE

⊙ BLOC 8 : LE CONTENTIEUX DE L'EXÉCUTION DU CONTRAT DE TRAVAIL (23h)

- › Le contentieux de la discrimination
- › Le contentieux des inégalités professionnelles
- › Le contentieux des harcèlements